

# DELIBERATION N°25-206

## DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 43  
- - - votants : 50

Date de la convocation : 25/06/2025

Conseil communautaire du : 01/07/2025

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 045-244500203-20250701-25\_206-DE



### **Objet : ZI Amilly : Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la société Westea à Amilly**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 1<sup>ER</sup> JUILLET à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, ABRAHAM, CARNEZAT, LAVIER, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, RASAMOELY, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, TERRIER, CHARLES, VATRIN, LÉON, NOTTIN, MAUDUIT, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, Mme HEUGUES à M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD à M. DEMAUMONT, Mme HOUDRÉ à M. DIGEON, M. DELANDRE à M. VAREILLES, M. BELABBES à M. NOTTIN, M. DESRUMAUX à M. BILLAULT.

Excusées : Mme FEVRIER, Mme TURBEAUX-JULIEN, Mme LANGRAND.

Absents : M. SALL, M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU, Mme BOURRY.

Madame OLIVEIRA remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article L.181-18 du Code de l'Environnement,

Vu le courrier de la Direction Départementale de la Protection des Populations en date du 5 juin 2025 invitant le Conseil Communautaire à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2025,

Vu l'avis du Bureau du 24 juin 2025,

Entendu le rapport de Monsieur LORENTZ, Vice-Président chargé du développement économique, qui informe les élus du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise, que la demande d'autorisation environnementale réalisée par la société Westea pour la construction d'un entrepôt logistique d'environ 77.000m<sup>2</sup> sur la commune d'Amilly, fait l'objet d'une consultation de l'Agglomération Montargoise,

Après en avoir délibéré, et à l'Unanimité ;

Article 1<sup>er</sup> : Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale au regard des incidences environnementales mentionnées dans le dossier.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, à la Direction Départementale de la Protection des Populations et à Madame le Comptable Public.

Fait à Montargis, le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :

04 JUIL 2025

\* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT



Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

(Loiret)

Le Secrétaire de séance,  
Christel OLIVEIRA

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 045-244500203-20250701-25\_206-DE

